



Abonnement salle de sport.

Par **magalie74**, le **11/12/2008** à **10:29**

J'ai souscrit un abonnement dans un club de sport pour une durée de 1 an. A la souscription, on m'a dit que si je souscrivais l'abonnement le 08/09/08, je bénéficiais d'un tarif de 59€; si j'attendais, le tarif passait à 69€. On m'a imposée le contrat annuel et non mensuel. Est-ce légal? J'aimerais savoir si ce type de contrat doit comporter un bordereau de rétractation de 7 jours. Merci de votre aide.